

Présents : Alexandra Ardiet, Alain Cuenot, Edouard Euvrard, François Guillaume, Thierry Morel, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Paulina Requena, Thérèse Robert, Didier Salins, Gérard Thomas

Excusés : Cédric Charolle, Christophe Demesmay, Sandrine Sigonney, Jean Simondon

Procurations : de Cédric Charolle à Thierry Morel, Christophe Demesmay à Gérard Thomas, Sandrine Sigonney à Alexandra Ardiet et Jean Simondon à Didier Salins

Secrétaire de séance : Isabelle Rebillot

Participait à la réunion à titre consultatif : Théophile Marguet, secrétaire de mairie

Fourniture des repas de cantine pour l'année scolaire 2014-2015

En raison de la qualité des services rendus par Château d'Uzel, le fournisseur actuel des repas de cantine, et de l'évolution modérée des tarifs proposés à la commune pour la rentrée de septembre, il est unanimement décidé de conserver le même prestataire pour l'année scolaire à venir.

Tarifs de cantine et de garderie pour l'année scolaire 2015-2016

Les collectivités devant réglementairement déterminer leurs évolutions tarifaires en respectant un délai conséquent, le conseil municipal fixe depuis plusieurs années les tarifs de cantine et de garderie un an à l'avance. Il répercute de ce fait l'évolution des charges de la commune (frais de personnel, charges liées au bâtiment et coût de confection et de livraison des repas) avec une année de décalage.

Eu égard à l'évolution des charges précitées (d'un montant global, pour la commune, de 7.40 € par repas cette année), il est unanimement décidé d'appliquer une hausse de 2.023 % sur les tarifs 2015-2016 par rapport à ceux en vigueur actuellement, ce qui portera les prix facturés aux familles à 5.10 € pour un repas enfant et 0.27 € pour un goûter. Le montant de la garderie restera en revanche inchangé (0.50 € par quart d'heure de garde).

Pour rappel, les tarifs en vigueur pour l'année scolaire 2014-2015 sont les suivants : 5 € le repas, 0.26 € le goûter et 0.50 € le quart d'heure de garde.

Indemnités annuelles versées au Receveur municipal

En raison des aides comptables fournies par le Receveur municipal aux communes, celles-ci lui versent annuellement une indemnité dont le montant résulte d'une base déterminée en fonction de la masse budgétaire de la collectivité et d'un taux appliqué à cette base décidé par les conseils municipaux.

Considérant la qualité des services rendus par Monsieur Norbert Koebele, Receveur de la Trésorerie de Morre-Roulans, le conseil décide unanimement de fixer ce taux à 100 % (soit environ, compte-tenu de la valeur de la base, 350 € bruts par an). Il choisit en revanche, par treize voix pour et deux abstentions, de ne pas lui attribuer l'indemnité de confection des budgets, dans la mesure où il n'apporte aucune véritable aide à notre collectivité lors de cette phase comptable.

Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

Ce plan, mis en action par le conseil général, s'articule autour de l'existence de deux fonds : le fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté et le fonds de solidarité logement pour les locataires en difficulté. Ces fonds sont financés en partie par une participation volontaire des communes, qui s'élève à 0,30 € par habitant pour le premier et 0,61 € par habitant pour le second.

Au titre de cette année, le conseil décide, par onze voix contre, une voix pour et trois abstentions, de ne pas participer au fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté et, par cinq voix pour, trois voix contre et sept abstentions, de participer au fonds de solidarité logement.

Avenant à la charte de bonne conduite des lotos

Courant 2010, la surutilisation de la salle polyvalente communale pour l'organisation de lotos devenant un frein aux locations destinées aux autres manifestations, le conseil municipal avait décidé de passer une « charte de bonne conduite des lotos » avec les associations. Celle-ci, limitant les possibilités d'organisation des lotos dans notre salle aux seules associations communales dont le siège social se situe

sur le territoire de la commune et oeuvrant pour les habitants du village, se montre toutefois très restrictive. Le conseil décide par conséquent unanimement d'établir un avenant à cette charte stipulant que « *la Commune peut, à titre exceptionnel, accorder à une association dont le siège social n'est pas situé à Gennes ou à une coopérative scolaire d'écoles du Plateau, d'organiser une seule fois dans l'année, un lotto, soit par un manque de salle dans la commune où siège l'association, soit parce qu'un membre actif ou un président d'association réside dans le village* » et que « *la commune se réserve le droit de refuser en motivant ce refus* ».

Remboursement de frais de déplacements professionnels à un agent

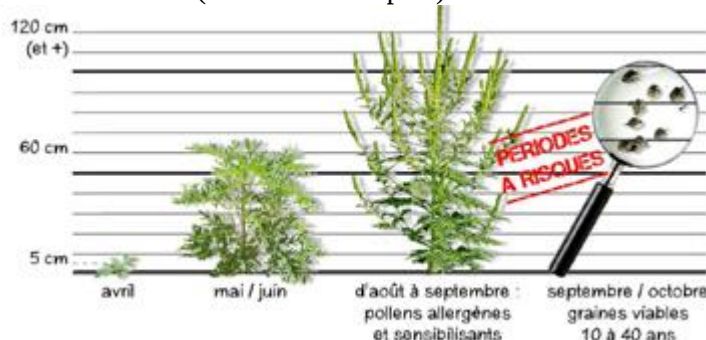
Chloé Vienny, dans le cadre de ses fonctions de directrice de centre aéré cet été, a été dans l'obligation d'utiliser son véhicule personnel à des fins professionnelles. Il est donc unanimement décidé de lui rembourser ses frais de transport déterminés à 16.75 € sur la base du tarif SNCF deuxième classe en vigueur.

Questions diverses

- La commune envisage l'achat d'un broyeur à végétaux qui pourrait éventuellement être mis à disposition des particuliers. Cette question sera traitée plus en détail lors d'une prochaine réunion de conseil.
- Les projets de chaque conseiller municipal sont évoqués en cours de séance. Hormis les « gros » travaux à envisager (principalement construction d'une nouvelle mairie en raison des problèmes de place, d'accessibilité et de consommation énergétique du bâtiment actuel), de nombreuses petites actions dans des domaines très variés sont en train de voir le jour. Elles seront progressivement portées à la connaissance du public en fonction de leur avancement.
- Une présentation sommaire des finances communales par Thierry Morel et Alain Cuenot permet de cadrer financièrement les projets précités et de cibler les pistes d'actions de la commune sur les six ans à venir.
- 76 élèves sont inscrits à l'école pour cette rentrée scolaire (contre 64 l'année dernière). Les horaires d'écoles restent les mêmes qu'en 2013-2014.
- Le CLSH de cet été a accueilli 22 enfants la première semaine et 14 la deuxième. Malgré un bilan financier légèrement déficitaire, le bilan global se montre largement positif en raison de la satisfaction des enfants et du groupe d'animateurs.

Lutte contre l'ambroisie

L'ambroisie, plante invasive particulièrement allergisante, se développe depuis quelques temps dans notre région. Afin de lutter efficacement contre sa progression, un réseau de surveillance se constitue sur l'ensemble du territoire national et permet de mener régulièrement des actions de destruction. Les communes forment, avec l'aide de leurs habitants, les maillons de base de ce réseau. Nous vous associons donc à cette démarche en vous demandant de bien vouloir signaler en mairie la présence éventuelle de cette plante sur le territoire de Gennes (illustration ci-après).



Les Petites Fugues

Cette manifestation (accueil d'un écrivain à la bibliothèque permettant un échange avec les lecteurs) sera renouvelée cette année vers la mi-novembre. Un auteur de polars, Jérôme Leroy, viendra ainsi présenter ses ouvrages et discuter avec les personnes intéressées des approches littéraires qui sont les siennes.

Visite de la forêt communale avec l'agent ONF

Une visite de la forêt avec Monsieur Gullaude, garde forestier en charge de la gestion de notre forêt, aura lieu le samedi 20 septembre. Le départ est fixé à 9h00 (rendez-vous sur le parking de la salle polyvalente) et la visite se terminera par un repas tiré du sac à la cabane de chasse. Cette sortie est ouverte à tous les habitants du village qui souhaitent y participer.

Etat-Civil

Le 16 juillet, naissances à Besançon de Camille et Alix Ehlinger Brand dont les parents sont domiciliés rue des Vanniers.

Le 21 août, décès à Besançon de Michel Ménétrier, âgé de 76 ans

Urbanisme – dossiers acceptés

- Madame Alice Saleur : construction d'un abri voiture rue des Landes
- Monsieur Jean-Pierre Genilloux : réfection de la toiture d'une stabulation au Chanois
- Monsieur Albert Tisserand : édification d'une clôture rue des Vanniers

Urbanisme – droit de préemption urbain

La commune a décidé de ne pas préempter sur la vente d'un terrain de 14 ares rue de la Valière, ainsi que d'une maison rue de la Côte de Joux.

Plan de déplacements urbains du Grand Besançon – enquête publique

Le plan de déplacements urbains (PDU) permet d'organiser, dans le temps et dans l'espace, l'ensemble des modes de déplacements des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement sur le territoire de l'agglomération du Grand Besançon pour une période de 10 ans.

Une enquête publique sur le projet arrêté de PDU pour la période 2015 – 2025 se déroule dans les mairies de l'agglomération du lundi 1^{er} septembre au mardi 7 octobre 2014. L'ensemble du dossier ainsi que le registre d'enquête publique est donc à la disposition de tout citoyen qui souhaite donner son avis sur le projet aux horaires d'ouverture du secrétariat.

Travaux bruyants – rappel de la réglementation

L'article 3 du règlement sanitaire départemental stipule que « Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils causant une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ou autres outils assimilables à ces derniers ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30 ;
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures ;
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Opération Brioches

Le Centre Communal d'Action Sociale recherche des bénévoles pour assurer la vente des brioches lors de l'opération 2014 qui se déroulera le week-end du 11 au 12 octobre.

Contact : Eliane Poulnot - 03 81 55 78 81.

Animations du Syndicat Mixte du Marais de Saône (*inscriptions préalables au 03 81 55 48 75 ou par mail : syndicat.maraisdesaone@wanadoo.fr*)

Samedi 13 septembre : Traditions et marais (tourbes, vannerie, glacières, ...) – 13h30 à 17h30

Samedi 13 septembre : Les oiseaux du marais (balade d'observation et d'écoute des oiseaux) – 14h00 à 17h00

Samedi 4 octobre : L'enrichissement et la compétition entre espèces – 13h30 à 17h30

La prochaine réunion de conseil aura lieu le vendredi 3 octobre à 20h30.

SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements...).



Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre choix (conformément à la Charte d'accueil de la police et la gendarmerie nationale).

Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr).

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés. Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage ou une tentative est essentiel.

Il permet aux cellules cambriolages implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi de favoriser l'identification des auteurs de délits. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.



**VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE :
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112**

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705

OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08

TÉLÉPHONES PORTABLES MOBILE :

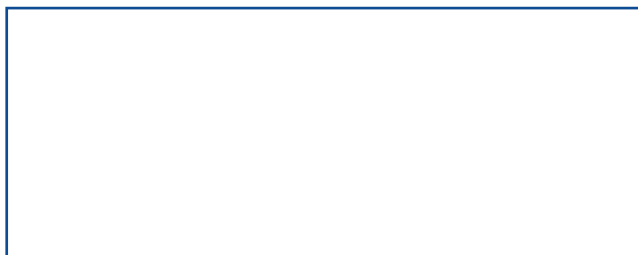
SFR : 10 23

ORANGE : 0 800 100 740

BOUYGUES TELECOM : 0 800 29 10 00

FREE MOBILE : 32 44 ou 0 899 960 702

**VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE ou
VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :**



www.interieur.gouv.fr



Contre les **cambriolages**,
ayez les **bons réflexes !**



PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.



PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes de passage chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Vous pouvez contacter votre **référént sûreté** pour réaliser une consultation de sûreté de votre domicile (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien...).

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences par tweet, ou sur votre mur Facebook.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances » organisées tout au long de l'année, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.



ORGANISE PAR FAMILLES RURALES GENNES.

LE DIMANCHE 2 NOVEMBRE DE 7 H À 17 H
SALLE POLYVALENTE DE GENNES

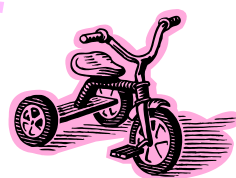
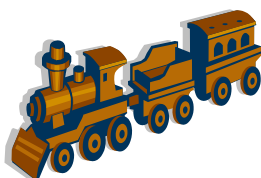
**Spécial : jeux, jouets, livres, vêtements adultes-enfants,
bibelots, décors, vélos,.... Le vide-grenier ayant lieu à
l'intérieur pas d'encombrants (gros meubles)**



PRIX DE L'EMPLACEMENT : 5 EUROS PAR TABLE

(LES TABLES SONT OBLIGATOIREMENT FOURNIES ET FONT 1.20 M). SALLE
CHAUFFÉE. PETITE RESTAURATION-BUVETTE SUR PLACE.

4 TABLES MAXIMUM PAR EXPOSANT



**RÉSERVATION DES EMPLACEMENTS AVANT LE :
25 OCTOBRE 2014**

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION AUPRÈS DE :

BÉATRICE SOITTOUX : 03.81.55.88.61

VALÉRIE LAROCHE : 03.81.55.78.97

(PAS D'EXPOSANTS PROFESSIONNELS)

4^{ème} VIDE-GRENIER

